

République Française
Département : HAUTE-CORSE
Arrondissement : Corte
SORBO OCAGNANO - Commune

Séance du mardi 21 avril 2026

Délibération N° DE_028_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Sorbo Ocagnano), sous la présidence de Monsieur Dominique ALBERTINI.

Présents : Dominique ALBERTINI, Philippe CHERICI, Delphine BREHERET, Christian DESIDERI, Véronique FRANCESCHI épouse NEMESI, Antoine ALBERTINI, André GIAMARCHI, Annonciade PAOLI, Marie Josephe FRANCESCHI ÉPOUSE JOBIN, Philippe VINCENTI, André DESIDERI, Sandrine LOISEAU, Stéphanie BERNARDINI ÉPOUSE CICCOLI, Victoria DESIDERI

Représentés :

Absents et Excusés : Gérard ORSATELLI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Delphine BREHERET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la convention avec l'Association ADAL 2B

Monsieur le Maire et propose au Conseil Municipal de renouveler la convention passée avec l'Association ADAL 2B,.

Le Maire rappelle que cette association a pour but de susciter, promouvoir et coordonner des actions concertées dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle sur le département de la Haute-Corse.

Elle agit sur des travaux d'entretien sur le territoire de la commune tel que : création de pare-feu, ouverture de sentiers de randonnée, débroussaillage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré AUORISE à l'unanimité des membres présents le maire renouveler et signer la convention avec l'association ADAL 2B et inscrire au budget les sommes correspondantes.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Dominique ALBERTINI
Président de séance

Madame Delphine BREHERET
Secrétaire de séance



DE_028_2026

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
Date de réception de l'AR: 23/04/2026
02B-212002869-DE_028_2026-DE
A G E D I